

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

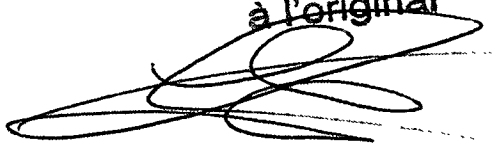
**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 03160 Numéro SIREN : 424 858 934 Nom ou dénomination : 3 S ORTHO

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2020 sous le numéro de dépôt B2020/032228

Certifié conforme
à l'original



COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

SA 3S ORTHO
24 avenue Joannès Masset
69009 LYON

Siret : 42485893400047

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA 3S ORTHO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		24 avenue Joannès Masset 69009 LYON		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 2 4 8 5 8 9 3 4 0 0 0 4 7		Néant ☐		*	
				Exercice N clos le.		31/12/2019	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	277 098	AG	173 360	103 738
		Fonds commercial (1)	AH	48 112	AI	17 622	30 489
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	4 711	AK		4 711
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	568 513	AS	460 425	108 087
		Autres immobilisations corporelles	AT	104 070	AU	41 537	62 533
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	12 225	BI		12 225
	TOTAL (II)		BJ	1 014 731	BK	692 945	321 785
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	5 430	BM		5 430
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	823 204	BU		823 204
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	750	BW		750
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	344 865	BY	5 433	339 431
		Autres créances (3)	BZ	173 477	CA		173 477
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	1 391	CG		1 391	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 835	CI		7 835	
	TOTAL (III)	CJ	1 356 953	CK	5 433	1 351 520	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 371 684	IA	698 379	1 673 305	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA 3S ORTHO		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)			DA	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	500 923	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	102 305	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	647 229	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	126 581	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	174 429	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	700 450	
	Dettes fiscales et sociales			DY	24 614	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 026 075		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 673 305		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 013 276
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	6 277	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA 3S ORTHO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 1 673 305 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 102 306 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production n'inclut pas le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
1 à 3 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 4 ans
- * Matériel informatique : 3 à 4 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	48 112			48 112
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	216 274	65 536		281 810
Immobilisations incorporelles	264 386	65 536		329 922
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	501 495	67 019		568 513
- Installations générales, agencements aménagements divers	83 977			83 977
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 053	1 041		20 094
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	604 524	68 059		672 584
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	12 225			12 225
Immobilisations financières	12 225			12 225
ACTIF IMMOBILISE	881 136	133 595		1 014 731

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Les éléments acquis du fonds de commerce représentent 48.112 euros.

En application du règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 de l'ANC. Les fonds de commerce doivent être comptablement dépréciés lorsque la valeur des actifs est inférieure à la valeur comptable. Par mesure de simplification, les petites entreprises au sens comptable peuvent amortir sur 10 ans leurs fonds de commerce. (PCG art 214-3 modifié).

Il est comptabilisé à son coût historique et n'a pas de durée limitée d'utilisation.

En application de l'art 214-16 : « Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, une entreprise doit au minimum considérer les indices suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt ou de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions. »

La méthode de test de valeur WACC, préconisée par l'ANC, n'est pas raisonnablement applicable pour l'entreprise. Les taux de rentabilité, d'actualisation, de coûts du capital incluant le Bêta, et autres prime de risque des investisseurs, ne sont pas significatifs et signifiants pour une entreprise de cette taille.

D'autre part la solution de simplification d'amortissement sur 10 ans, ne donnerait pas une image fidèle du patrimoine. En effet le fonds de commerce ne perd pas 10 % de sa valeur chaque année.

En considérant les indices extérieurs (Comparatif et usages de la profession) le dirigeant estime que la valeur du fonds de commerce à l'actif du bilan est au moins égale à sa valeur vénale. De sorte qu'il a été décidé de ne pas déprécier et de ne pas amortir le fonds de commerce.

Fonds commercial

31/12/2019

Éléments achetés	48 112
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	48 112

Dépréciation du fonds commercial : 17 622 euros

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	129 592	43 768		173 360
Immobilisations incorporelles	129 592	43 768		173 360
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	407 226	53 200		460 426
- Installations générales, agencements aménagements divers	15 445	9 187		24 633
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 372	2 533		16 905
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	437 044	64 919		501 963
ACTIF IMMOBILISE	566 636	108 687		675 323

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 538 403 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	12 225		12 225
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	344 865	344 865	
Autres	173 478	173 478	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 835	7 835	
Total	538 403	526 178	12 225

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	17 622			17 622
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	6 324	5 434	6 324	5 434
Total	23 946	5 434	6 324	23 056

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation	5 434	6 324
Financières		
Exceptionnelles		

Capitaux propres

Notes sur le bilan

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 026 076 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	6 277	6 277		
- à plus de 1 an à l'origine	120 304	107 505	12 800	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	700 450	700 450		
Dettes fiscales et sociales	24 614	24 614		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	174 430	174 430		
Produits constatés d'avance				
Total	1 026 076	1 013 276	12 800	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 119 916

(**) Dont envers les associés 174 430

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 172 139 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	81 896
Associés - intérêts courus	2 291
Dettes provis. pr congés à payer	6 539
Charges sociales s/congés à payer	2 134
Charges sociales - charges à payer	2 673
Formation continue CAP	1 051
Taxe professionnelle CAP	260
Total	96 845

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	7 835		
Total	7 835		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	1 694 183		1 694 183
Produits des activités annexes	59 731		59 731
TOTAL	1 753 914		1 753 914

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 3 329 €HT

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation ».

3S ORTHO

Société Anonyme au capital de 40 000.00 €
Siège social : 24 avenue Joannès Masset Les Passerelles
69009 LYON
424 858 934 RCS LYON

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU
25 SEPTEMBRE 2020

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 102 305.65 €, de la manière suivante :

- Une somme de 102 300.00 €
à la distribution de dividende, soit par action, un montant de 40.92 €
- et le solde, soit 5.65 €
au compte "Autres réserves".

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 40.92 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2020, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2018

Néant

Exercice : 31/12/2017

- Dividende global distribué : 195 000.00 €

Exercice : 31/12/2016

- Dividende global distribué : 150 000.00 €

Copie certifiée conforme
Le Président

